

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE LA ROCHELLE
DEROULEMENT DU CONCOURS D'ENTREE INFIRMIER
DU 24 MARS 2010 à l'ESPACE CONGRES ENCAN

CATEGORIE 2

⇒ Aide-soignant justifiant de 3 ans d'exercice professionnel E.T.P.

⇒ Auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice professionnel E.T.P.

	TYPE D'ÉPREUVES	DURÉE	NOTE
1 ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION	Analyse écrite de 3 situations professionnelles Chaque situation fait l'objet d'une question. Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur son aptitude à poursuivre la formation notamment ses capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et ses connaissances numériques.	2h00	/20
Le candidat est déclaré admis lorsqu'il obtient une note au moins égale à 15/30. Le nombre total d'A.S. et d'A.P. admis par cette voie est inclus dans le quota de l'IFSI (120) et ne peut excéder 20% de celui-ci.			
RENTREE : Lundi 6 septembre 2010 avec dispense de certaines unités d'enseignement et stage.			